

**Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 13000000493

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom du produit : Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules  
Nom commercial/Synonyme : DPX-L5300 75 PX  
B11484160  
TRIBENURON METHYL: (Methyl 2-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)methylamino]carbonyl]amino]sulfonyl]benzoate)

Numéro de la FDS : 13000000493

Utilisation du Produit : Herbicide  
Fabricant : FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales : 1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada)  
1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays - Collecter)  
En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:  
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)  
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

## Aperçu des urgences

## Attention

Provoque une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.

## Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

## Peau

Tribenuron méthyle: Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

## Yeux

Tribenuron méthyle: Peut irriter les yeux.

**Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000000493

Aucun des composants présents dans ce produit à des concentrations égales ou supérieures à 0,1% n'est répertorié par le CIRC, le NTP ou l'OSHA comme cancérigène

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, les cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement. Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Propriétés Inflammables  
Point d'éclair : Non applicable
- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2)

**Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000000493

- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)
- Techniques spéciales en cas d'incendie : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.  
(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

- Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Nettoyage du Déversement : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
- Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Manipulation (Aspects Physiques)  
Stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
: Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver hors de la portée des

**Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 13000000493

enfants.

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Équipement de protection individuelle**

Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:  
Chemise à longues manches et pantalons longs.  
Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils  
Chaussures et chaussettes  
L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:  
Combinaison  
Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils  
Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP.  
S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition  
Valeurs limites d'exposition

Non établi.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Forme : granuleux  
Couleur : brun clair  
Odeur : légère  
pH : 9.0 à 10 g/l 20 °C (68 °F)  
Substance oxydante : Le produit n'est pas oxydant.  
Masse volumique apparente : 0.54 - 0.66 g/cm<sup>3</sup>  
Hydrosolubilité : dispersable

**Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 13000000493

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité	: Stable à températures et conditions de stockage normales.
Conditions à éviter	: Aucune raisonnablement prévisible.
Incompatibilité	: Pas de matières à signaler spécialement.
Réactions dangereuses	: Une polymérisation ne va pas se produire.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Dermale DL50	: > 5,000 mg/kg , Rat
Oral(e) DL50	: > 5,000 mg/kg , Rat
Irritation de la peau	: irritation légère, Lapin
Irritation des yeux	: Irritation modérée des yeux, Lapin
Sensibilisation	: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau., Cochon d'Inde

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

## Toxicité aquatique

96 h CL50	: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 156 mg/l
72 h CE50r	: Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) 0.067 mg/l
14 jr CE50	: Lemna gibba(lentille d'eau bossue) 0.033 mg/l
48 h CE50	: Daphnia magna (Grande daphnie ) > 156 mg/l

Devenir dans l'Environnement

## Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000000493

Bioaccumulation

:

Ne montre pas de bioaccumulation.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :  
Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (Tribénuron-méthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9MI
IMDG	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (Tribénuron-méthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
	Polluant marin	: oui (Tribénuron-méthyle)

Non réglementé par le DOT/49CFR sauf si expédié en vrac ou par voie d'eau .

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Spartan® Herbicide Water Dispersible Granules**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 13000000493

No. Homologation PCP : 23632

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Date de préparation de : 03/01/2018  
MSDS

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

® Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

**Avis de non-responsabilité**

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.